

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-U53-107
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 - MODIFICATION DE LA
GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE HC-626**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

*Le Règlement numéro 2025-U53-107 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 - Modification de la grille des usages et des normes de la zone Hc-626 a été adopté par le conseil de la Ville le 24 février 2026 et **est entré en vigueur le 23 mars 2026.***

Un certificat de conformité a été émis le 23 mars 2026 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Modifier la catégorie d'usage Habitation multifamiliale (h3) de la grille des usages et normes de la zone résidentielle de forte densité Hc-626 du Règlement de zonage numéro 2009-U53, tel qu'amendé, dont la structure d'implantation est isolée, en y ajoutant la disposition spéciale suivante : PIIA 013 – Travaux de construction dans certaines zones.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, à la section « Documents relatifs à la séance », à l'onglet « 2026 », à la séance du « 24 février 2026 – Ville - Ordinaire » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 mars 2026.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe